

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF192

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ainsi que de celles du chapitre II du titre V du livre I^{er} du code monétaire et financier et »,

les mots :

« du chapitre II du titre V du livre I^{er} du code monétaire et financier ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.